

Le Président,

- Vu le Code de l'Education ;
- Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
- Vu les statuts du laboratoire de Recherche « Sociétés & Humanités » -LARSH ;

Arrête

- Article 1** Délégation de signature est accordée à monsieur Jérôme MAATI, Directeur du Département CRISS du laboratoire LARSH pour engager les dépenses concernant le centre financier et centres de coûts du département CRISS d'un montant inférieur à 500 euros toutes taxes comprises, concernant les documents relatifs aux missions et aux déplacements des personnels y compris les autorisations d'utilisation du véhicule personnel d'un montant inférieur à 500 euros toutes taxes comprises, à l'exception des autorisations d'absence pour les déplacements à l'étranger, et concernant la certification du service fait lié à l'exécution de la chaîne de dépense.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché dans les locaux du LARSH et publié sur le site internet au recueil des actes administratif.
- Article 3** Le Directeur du LARSH et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

fait à Valenciennes, le 18 juin 2025

Le Président de l'Université Polytechnique Hauts de France

Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE